

Stage obligatoire, L3 Sciences Cognitives

Les attendus :

- 30 demi-journées (105 heures)
- Un stage d'observation dans le domaine des sciences cognitives
- Le stage doit être réalisé entre octobre 2022 et mai-juin 2023
- Le stage doit faire l'objet d'une convention comportant une annexe pédagogique validée et signée par un.e enseignant.e référent.e de l'Institut de Psychologie avant l'entrée sur le lieu de stage
- Suivi pédagogique du stage individuel ou en groupe tout au long de l'année universitaire
- Un **rapport de stage de 10 pages** (hors sommaire, bibliographie et annexes) doit être rendu à votre enseignant.e référent.e au plus tard le 22 mai 2023 12h, pour la session 1 et le 26 juin 2023 12h, pour la session 2.
Attention, au moment du dépôt du rapport, le stage doit être réalisé au moins à 75%, ce qui représente près de 80 heures effectives de stage.
- A la fin du stage, une attestation rédigée sur papier à entête et signée par le.la professionnel.le encadrant.e (ou tuteur de stage) précisant le nombre d'heures effectives de stage, doit être transmise à l'enseignant.e référent.e de votre UE stage.

L'inscription pédagogique au stage se fera au semestre 6, mais vous pouvez commencer vos stages dans le courant du semestre 5 (une fois que la convention signée par toutes les parties).

La Mention Sciences Cognitives accepte des stages en lien avec l'étude du fonctionnement cognitif normal ou déficitaire. Il peut s'agir d'un stage dans un établissement hospitalier, de soin, de rééducation et/ou de prévention, un laboratoire de recherche public ou privé, une entreprise publique ou privée, une structure associative... Le tuteur de stage peut être un.e psychologue spécialisé.e en psychologie cognitive ou en neuropsychologie, un.e chercheur.se, un.e consultant.e, un.e chef.fe de projet, un.e formateur.rice travaillant sur la cognition... Le tuteur doit être titulaire d'une formation universitaire (niveau master 2 ou doctorat) dans le champ des sciences cognitives : psychologie cognitive, neuropsychologie, neurosciences, ergonomie cognitive, cognition artificielle, interfaces cerveau-ordinateur... et exerçant dans ce domaine.

La recherche du stage est à la charge de l'étudiant.e.

Signature de la convention :

1. Connectez-vous sur Pstages avec votre login et mot de passe du BV: via le web etu / Rubrique « études » / pavé « tout sur les stages » / pavé « gestion des conventions et offres de stage ».

Si votre lieu de stage n'est pas référencé sur l'application, pensez à remplir avec l'entreprise la « fiche de renseignement pour convention de stage » afin de disposer des informations indispensables pour saisir la convention.

En cas de difficultés adressez-vous à : pstage_etu@univ-lyon2.fr

2. Une fois effectué, le secrétariat de scolarité valide votre convention de stage en ligne. Vous pouvez alors l'imprimer en 3 exemplaires (accompagnée de l'annexe pédagogique, de la responsabilité civile professionnelle et d'une attestation de stage vierge).

3. Faites remplir les 3 exemplaires sur votre lieu de stage.

4. Faites signer les 3 exemplaires par votre enseignant.e référent.e (détails ci-dessous)

5. Rapportez vos 3 exemplaires, avec les pièces demandées (la photocopie de votre assurance Responsabilité civile est obligatoire) au secrétariat de L3 pour qu'ils soient signés par la Directrice de l'Institut de Psychologie (par délégation de la Présidente de l'Université).

6. Venez rechercher 2 exemplaires (un pour votre lieu de stage et un pour vous) au secrétariat de la L3 environ une semaine après les avoir déposés (ou laissez des enveloppes timbrées libellées à votre adresse si vous préférez un envoi postal)

Pour la Mention Sciences Cognitives, **l'enseignant.e-référent.e à contacter**, une fois le stage trouvé est **Pascale Colliot**. Envoyez lui un mail (pascale.colliot@univ-lyon2.fr) précisant votre nom, prénom, numéro étudiant.e, le lieu du stage (structure d'accueil, nom de l'établissement et du service, adresse), le nombre d'heures de stage, la période (début/fin), la fonction du professionnel encadrant dans la structure, le nom et le prénom du professionnel encadrant ainsi que son adresse mail.

L'enseignant.e référent.e de la mention valide le stage et adresse l'étudiant.e à un.e collègue enseignant.e-référent.e qui signera la convention, suivra l'étudiant.e pendant toute la durée du stage et le.la guidera dans la réalisation de son rapport de stage.

Le rapport de stage (10 pages maximum hors sommaire, bibliographie et annexes) doit comporter :

- une présentation de la structure d'accueil
- le rôle, la place du professionnel référent dans cette structure et ses différentes missions
- une description du déroulement du stage (les activités observées)
- une réflexion sur l'utilité des connaissances acquises en sciences cognitives pour la pratique professionnelle observée
- une réflexion déontologique à partir d'une situation observée en stage

Bon stage à toutes et à tous !